



Listen to this article

1 Cor. X, 23–33. —

« *Que chacun de nous complaise à son prochain en ce qui est bien pour l'édification.* » — Rom. 15 : 2.

Nous ne savons pas jusqu'à quel point l'ivrognerie et d'autres vices prévalurent au temps des apôtres. Il va de soi que d'une manière générale l'Eglise est avertie, prémunie même contre toutes formes de vice, de péché et d'intempérance. Ce sont des questions qui auraient pu être discutées avec des Juifs et Grecs indépendamment de la religion. Ce n'est pas la sobriété, la tempérance qui est mise en question dans notre texte.

En effet, les Ecritures ne traitent que peu des grands vices et d'ailleurs l'apôtre adressait ses épîtres aux chrétiens et non aux mondains. — Ceux de la foi, les «saints», ayant abandonné le monde et s'étant détournés du péché et de la débauche, pas n'était besoin qu'ils fussent exhortés spécialement au sujet des vices. Il était d'autres questions et de plus difficiles à saisir pour les saints c'est à elles que s'arrêta l'apôtre.

Notre sujet a surtout trait à une difficulté religieuse de ce temps. L'Evangile enseigne que les idoles ne son rien et partant que la viande offerte à ces idoles ne peu l'endommager. De plus il y avait là une question de principe. L'idolâtrie était alors si répandue qu'on avait l'habitude d'offrir sur l'autel de sacrifices aux dieux respectifs certaines parties des animaux et le reste pouvait être repris par celui qui sacrifiait pour le manger à la maison, ou pouvait être donné aux prêtres, ou encor vendu sur la place du marché. De fait, une importante partie de la viande, destinée aux prêtres, était débitée sur le marché. Les gens étant pour la plupart habitués élevés dans ces idées s'empressaient d'acheter cette viande et s'en servaient d'une manière générale. Mais quand la question de manger de cette viande fut agitée d'aucuns étaient dans l'embarras, se faisant un cas de conscience de manger de quelque chose qui avait été offert aux idoles, d'autres en mangeaient librement.

Nous ne pouvons que sympathiser avec ceux qui avaient des scrupules; même en reconnaissant que les idoles étant de pierre ou de bois, ne pouvaient nuire à la viande. Toujours est-il que ce fut une des questions brûlantes du temps. Cela ressort du sujet de discussion qu'en fit l'apôtre. Nous pouvons voir facilement que celui qui violentait sa conscience portait préjudice à son bien-être, à ses intérêts spirituels, en ne se souciant pas de savoir si la chose était bonne ou mauvaise. Nous pouvons voir de même comment l'un pouvait influencer l'autre. Le frère fort en esprit, discernant la situation pouvait en manger impunément, tandis que son voisin plus faible pouvait par l'exemple être influencé à en manger également au détriment de sa conscience. Comme résultat, en n'écoutant pas sa conscience, ça pouvait le faire dévier du chemin droit, le détourner de la voie étroite. C'était ce que l'apôtre craignait et à quoi il réfléchissait en écrivant à ce sujet aux Corinthiens.

Il ressort de cette rapide étude que, par arrangement divin, le chrétien a une très grande liberté de faire le bien, de faire tout ce qui est convenable, de faire tout ce qui n'est pas à son détriment ou à celui d'un frère ou d'un voisin. Mais il n'a aucune liberté de faire le mal — de faire quelque chose qui lui fasse du tort ou à autrui.

En d'autres termes, nos libertés qui semblent absolues sont en réalité limitées. Tous les "Tu ne commettra point, tu ne seras pas (ceci ou cela), n'ont plus leur raison d'être pour nous, mais l'essence de la loi demeure c'est l'amour: Tu aimeras l'Éternel ton Dieu et de même ton prochain, comme toi-même, c'est là le résumé de tout le décalogue. Le chrétien est libre de faire toute chose qui n'est pas en conflit avec la loi fondamentale de sa nouvelle nature — la loi de l'amour. Cette liberté paraît au premier abord être très grande, mais examiné de plus près, il se trouve que ce privilège nous octroie une plus petite liberté qu'à d'autres, parce que nous nous plaçons sous le joug de Christ. Nous sommes sous le contrôle de la loi de l'amour et Dieu nous a acceptés comme membres conventionnels dans sa famille, sous l'alliance abrahamique, sous Christ, notre Chef, le Médiateur de la nouvelle alliance (de loi). D'après les termes

54 Janvier 1910

de cette alliance nous sommes tenus à faire plus que ne l'exige la loi; nous devons sacrifier nos droits et nos privilèges au bénéfice d'autrui.

Ci-après nous donnons un tableau de versets arrangés et classifiés pour savoir avec quelles

armes et dans quelles conditions d'esprit le chrétien peut devenir victorieux.

(1) Rester dans votre liberté personnelle.

Vous, frères, vous avez été appelés à la liberté. — Gal. 5 : 18.

Pourquoi ma liberté est-elle jugée par la conscience d'autrui? — 1 Cor. 10:29.

Mangez de tout ce qui se vend au marché, sans vous enquérir de rien par motif de conscience. — Car la terre est au Seigneur et tout ce qu'elle renferme. — 1 Cor. 10 : 29, 25, 26.

(2) Mais que la loi d'amour guide votre liberté.

Tout est permis, mais tout n'est pas utile; tout est permis, mais tout n'édifie pas. — 1 Cor. 10 : 23.

Ne cause pas, par ton aliment, la perte de celui pour lequel Christ est mort. — Rom. 14 : 15.

Que personne ne cherche son propre intérêt mais celui d'autrui. — 1 Cor. 10 : 24.

Prenez garde, toutefois, que votre liberté ne devienne une pierre d'achoppement pour faibles. — 1 Cor. 8 : 9.

Pour un aliment, ne détruis pas l'oeuvre de Dieu. A la vérité toutes choses sont pures; mais il est mal à l'homme, quand il mange, de devenir une pierre d'achoppement. Il est bien de ne pas manger de viande, de ne pas boire de vin et de s'abstenir de ce qui peut être pour ton frère une occasion de chute. — Rom. 14 : 20, 21.

Ne faites pas de cette liberté un prétexte de vivre selon la chair; mais rendez-vous, par la charité, serviteurs les uns des autres. Car toute la loi est accomplie dans une seule parole, dans celle-ci: Tu aimeras ton prochain comme toi-même. — Gal. 5 : 13, 14.

(3) Ayez votre conscience pure.

Heureux celui qui ne se condamne pas lui-même dans ce qu'il approuve! — Rom. 14 : 22.

Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu pour lui-même. — Rom. 14:12.

(4) Considérez l'effet sur la conscience des autres.

Mais si quelqu'un vous dit: Ceci a été offert en sacrifice n'en mangez pas, à cause de celui qui a donné l'avertissement et à cause de la conscience. Je parle ici, non de votre conscience, mais de celle de l'autre. — 1 Cor. 10: 28, '29.

Ne nous jugeons donc plus les uns les autres; mais pensez plutôt à ne rien faire qui soit pour votre frère une pierre d'achoppement ou une occasion de chute. — Rom. 14: 13.

(5) La conclusion pratique.

C'est pourquoi, si un aliment scandalise mon frère, je ne mangerai jamais de viande, afin de ne pas scandaliser mon frère. — 1 Cor. 8 : 13.

De la même manière que moi aussi je m'efforce en toutes choses de complaire à tous, cherchant, non mon avantage, mais celui du plus grand nombre afin qu'ils soient sauvés. — 1 Cor. 10 : 83.

La question de tempérance.

Comme nous venons de le dire, l'apôtre ne traite pas une question mondaine, mais une question concernant l'Eglise. Le même principe, dans un sens plus large, peut être appliqué aussi, en ce qui concerne la tempérance, au monde, comme aux rapports des chrétiens avec l'homme en général. Il ne suffit pas d'apprécier ses propres libertés. Nous avons encore une responsabilité plus loin envers ceux qui ne sont pas aussi forts ou aussi bien éclairés que nous — une responsabilité que nous n'envisagerons pas indifféremment si notre cœur est rempli de l'esprit d'amour divin. Paul nous dit de pratiquer le bien envers tous, et surtout envers les frères en la foi (Gal. 6: 10). *"Complaisons, donc, à tous en toutes choses, ne*

cherchant pas notre avantage propre, mais celui du grand nombre, afin qu'ils soient sauvés» (v. 33).

Si chaque chrétien mettait en pratique ces paroles de l'apôtre quel effet magique et puissant cela aurait sur le monde! Les hommes remarqueraient chez les chrétiens un renoncement à leur propre intérêt seul et une préférence à vouloir surtout le bien et le bonheur d'autrui, un principe qu'ils saisiraient et apprécieraient bien vite. Si tous ceux qui se délectent dans «la vérité présente» décidaient de vivre dorénavant la vraie vie de Christ, au spirituel et au matériel, quels résultats bénis en découleraient! Quelle influence découlerait de leurs pensées, de leurs paroles et de leurs actions! Alors, vraiment, l'Eglise deviendrait une lumière brillant dans le monde. A nous de nous ranger tout à fait du côté du Seigneur et d'attendre patiemment, quoi qu'il advienne, ses bénédictions paternelles en son propre temps et de la manière qu'il lui plait. Le voeu a déjà aidé plusieurs à prendre ce chemin. Celui qui ne sait pas sacrifier sa volonté, ses préférences au bien des autres, risque fort de ne pas acquérir ce caractère que le Seigneur exige de ceux qui doivent être avec lui des cohéritiers du Royaume.

[Voici ce voeu dont il est question. présenté d'abord par le fr. Ch. T. Russell, et que nous recommandons et conseillons à tous ceux qui courent vers le but céleste — l'ayant pris nous-mêmes sur nous — on ne peut jamais prendre trop de précaution. — Réd.]

Mon voeu solennel à Dieu.

Notre Père qui es aux cieux! Que ton nom soit sanctifié. Que ton règne vienne de plus en plus dans mon coeur et que ta volonté soit faite par mon corps mortel. Comptant sur l'assistance de ta grâce et ta promesse d'aider au moment opportun, par Jésus, notre Seigneur, je formule le voeu suivant:

Je m'approcherai journallement du trône de Grâce céleste faisant des voeux pour la bonne marche de l'oeuvre de la moisson en général et pour me rappeler surtout du privilège que j'ai moi-même de participer à cette oeuvre, comme tous les chers collaborateurs au Béthel de Brooklyn et partout.

Je m'engage, Ô Dieu, à scruter plus minutieusement encore, si possible, mes pensées, mes paroles et mes actes, afin d'être à même de mieux te servir, toi et ton «petit troupeau»

Je m'engage à être sur le qui-vive pour éviter toute chose qui tient du spiritisme ou de sources ténébreuses, et puisqu'il n'y a que deux maîtres, je résisterai de toutes mes forces à ces pièges occultes, comme étant du diable.

Envers ceux du sexe opposé — autant que faire se peut — je m'engage encore à me bien conduire en tout temps et en tous lieux, en privé comme en public. — Que mes rapports envers l'un ou l'autre soient comme si j'étais en la présence d'une assemblée d'enfants de Dieu. Et aussi loin qu'il est possible j'éviterai de me trouver seul dans un appartement avec un homme ou une femme, suivant le cas, si la porte n'est pas toute grande ouverte. [Les membres de la même famille ou les plus proches parents — suivant le cas et selon les coutumes et moeurs d'un pays — font naturellement exception.]